

AMPLI-ASSURANCE VIE

Montant minimal de versement : 5 000 euros (versement libre à l'adhésion) ; 100 euros (versements programmés mensuels) ; 1 000 euros (versement libre ultérieurs).

Les frais présentés dans ce tableau viennent réduire le capital sur votre support en fonds euros.

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	Aucun
Frais annuels (taux maximal)	
Frais de gestion du contrat	
Frais du support :	
Support fonds en euros	0,50 %
Frais de gestion des unités de compte	Non concerné
Frais totaux	0,50 %
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	Aucun
Frais proportionnels	Aucun
Rétrocessions de commissions	Aucune
Frais ponctuels par opération (taux maximal)	
Frais sur versement	0 %
Frais de changement de mode de gestion	Non concerné
Frais d'arbitrage	Non concerné
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Non concerné
Frais sur les versements de rente	Aucun
Frais de rachat	Aucun

NA : non applicable

(1) Le tableau indique les principaux frais du plan prévus contractuellement. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.